

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 149 (2004)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Nouvelles brèves

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SUISSE

### L'armée suisse: 6,5 millions de jours de service en 2003

En 2003, 224383 militaires ont accompli 6511142 jours de service. En comparaison avec l'année 2002, il y a une augmentation de 182590 jours. Ce chiffre est supérieur à la moyenne des trois dernières années. Cette augmentation est due avant tout aux travaux de dissolution et d'adaptation de l'Armée 95 à la nouvelle armée. Un jour de service a coûté 37 francs par militaire, ce montant comprenant la solde, le logement, les repas, les transports ainsi que les dommages aux cultures et les dommages matériels, les prestations de tiers et les frais généraux. Par conséquent, les coûts des écoles et des cours de l'armée au service de commissariat se sont élevés à environ 246 millions de francs en 2003.

### Nouvelle ordonnance sur la circulation militaire

Une nouvelle ordonnance sur la circulation militaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2004. Diverses adaptations de la loi sur la circulation routière ont des effets sur la circulation militaire. Un Office de la circulation routière et de la navigation de l'armée est créé, qui prend en charge les contrôles des véhicules à moteur et de leurs conducteurs. La collaboration avec les autorités civiles est intensifiée; l'idée est que l'armée fasse autant que possible rouler ses véhicules selon les règles civiles. Le permis de conduire militaire est intégré au permis de conduire civil sous forme de carte de crédit. La formation des conducteurs de véhicules militaires correspond désormais aux prescriptions civiles. Ceux qui auront suivi leur formation dans le cadre de l'Armée XXI recevront, après avoir réussi les épreuves prévues, un permis de conduire civil

comportant un permis de conduire militaire avec ses particularités.

### L'instruction des troupes sanitaires est certifiée

Dès les premières écoles de recrues 2004, des étapes de l'instruction des militaires des troupes sanitaires seront sanctionnées par des certificats officiels: le certificat d'aide-soignant/e au Service de la Croix-Rouge, qui permet d'exercer une telle activité en Suisse, l'instruction de base générale (IBG) de sanitaires de section qui permettra d'arriver au niveau 1 dans le domaine du *Basic Live Support* (BLS). Après leur formation, les sanitaires d'unité, recrutés spécialement pour cette fonction, pourront prendre, en cas d'accident et de maladie, des mesures conformes à la situation jusqu'à l'arrivée du personnel professionnel.

L'instruction est réalisée sous le patronat de la Croix-Rouge suisse, en collaboration avec d'autres partenaires tels que l'Office fédéral des routes, la Société Suisse de Sauvetage, la Commission suisse de médecine d'urgence et de sauvetage, le Swiss Resuscitation Council et la Caisse nationale d'accident. Les certifications suivent notamment le standard actuel du *Basic Live Support*.

### «Florako» est opérationnel

*Florako*, le nouveau système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des opérations aériennes est opérationnel depuis le début du mois de février. L'exploitation a pu commencer le 2 février après la réussite des derniers tests et une exploitation parallèle avec l'ancien système *Florida*. *Florako* est un système complètement nouveau. Les nouveaux calculateurs générant la situation aérienne, appelés *tracker multiradar*, établissent une situation aérienne commune avec les données militaires et civiles. Les Forces aériennes et la société Skyguide, compétente pour

la sécurité aérienne militaire, disposent ainsi d'un système moderne de surveillance qui remplit les exigences accrues de la navigation aérienne civile et militaire. Avec la mise en service du cœur du système, c'est la plus importante des étapes de l'acquisition de *Florako* qui est atteinte dans les délais et en respectant le budget. L'investissement pour l'acquisition du système s'élève à 728 millions de francs; le budget des constructions est de 95 millions de francs.

### F/A-18: la caverne de Meiringen remise aux Forces aériennes

La remise aux Forces aériennes de la caverne pour avions de Meiringen représente l'achèvement des mesures de construction dans le cadre de l'introduction de l'avion de combat F/A-18. Le 22 octobre, le chef de l'armement a remis au commandant des Forces aériennes la caverne pour avions de Meiringen agrandie pour protéger la flotte de F/A-18. Cet ouvrage a été achevé dans les délais après quelque cinq années de travaux. Il a été mis en service par la troupe dans les semaines suivantes.

Des cavernes creusées dans le roc sont utilisées par les Forces aériennes suisses depuis l'introduction d'avions à réaction, car elles offrent la meilleure des protections possibles contre des actions adverses. A l'époque, les cavernes ont été construites pour les *Vampire* et les *Venom*, puis elles ont été adaptées pour les *Hunter*, *Mirage* et *Tiger*.

Les avions modernes, avec leurs composantes électroniques complexes et leurs missiles, nécessitent des procédures d'entretien et de maintenance sensiblement différentes de celles de leurs prédécesseurs. La caverne agrandie de Meiringen tient compte de ces exigences et offre, dorénavant, une protection permanente pour les avions de combat F/A-18.